

Appel au ministre de l'Education nationale : plaidoyer pour une grammaire scolaire

Collectif «Sauver les lettres»

Il est grand temps d'ouvrir les yeux.

Moins médiatique que celle de l'enseignement de la lecture, la question de l'enseignement de la grammaire n'en est pas moins cruciale.

La suite après la publicité

Dans ce domaine-là aussi, l'Education nationale n'a eu de cesse, réforme après réforme, de tout bouleverser, en puisant dans des travaux scientifiques qui lui servent de caution. Ainsi, dans la dernière terminologie officielle publiée sur le site du ministère (1),

dans la phrase « *Je vais à Paris* », « *à Paris* » est un COI (complément d'objet indirect) du verbe aller, et non un complément de lieu, comme le pensent encore naïvement une grande majorité de Français...

Il ne s'agit pas là d'une simple question de terminologie. Ce qui est en jeu, c'est toute une conception de la grammaire et de son enseignement. Et, par conséquent, le nécessaire sentiment de sécurité des élèves en classe et la confiance des familles en l'école.

Les promoteurs de cette nouvelle grammaire s'appuient sur des travaux universitaires de linguistique, d'une grande richesse, mais ces travaux ne sont pas transposables à l'école primaire, pas plus que la physique quantique ! Chaque chose en son temps. En effet, d'une part, leurs méthodes interdisent la compréhension spontanée de la phrase (même un jeune enfant comprend que « *à Paris* » désigne un lieu) ; d'autre part, elles reposent sur de très subtils déplacements de groupes de mots dans la phrase. L'élève peine donc à se repérer et en est réduit à tâtonner.

En cherchant à imposer ces nouvelles

méthodes dès l'école primaire, souvent contre l'avis même des professeurs de terrain, les responsables de l'enseignement du français compliquent de manière gratuite l'apprentissage de la grammaire. Pire, ils le rendent insécurisant, voire inaccessible aux plus fragiles, contrairement à la mission égalitaire de l'école publique revendiquée par le ministère de l'Education nationale et par tous ceux qui prétendent agir dans l'intérêt des enfants défavorisés.

La suite après la publicité

Comme beaucoup de catastrophes pédagogiques, celle-ci part toujours d'un bon sentiment : rendre l'enseignement de la grammaire à la fois ludique et plus actif, en mettant l'élève « *en situation de chercheur* » (2), donc en lui faisant effectuer des manipulations sur la phrase pour en tirer des conclusions. Or, les sciences cognitives ont démontré à quel point il est illusoire de vouloir faire réfléchir des enfants à la manière des scientifiques (3), puisqu'ils ne possèdent pas les mêmes connaissances qu'eux (4). On sait aujourd'hui par la

sociologie aussi (5), que ces méthodes sont même contre-productives. Les enfants ont besoin d'un enseignement structuré et progressif, qui passe peu à peu du simple au complexe.

Faute d'avoir su convaincre les professeurs du bien-fondé de ces méthodes, l'Inspection des Lettres et le Ministère multiplient depuis quelques mois les exhortations aux enseignants du primaire et du collège à se plier à cette nouvelle grammaire (6).

Beaucoup plus grave : au cas où ces injonctions ne suffiraient pas, certains inspecteurs régionaux menacent de représailles les élèves eux-mêmes, via les consignes de notation données aux correcteurs d'examens (7) ! Manière bien sûr de faire indirectement pression sur les professeurs. En clair, un élève qui fournira une réponse juste pourra avoir une mauvaise note si sa réponse n'est pas « *dans les clous* » définis par la grammaire officielle (8)...

Ces réformes ne datent pas d'hier. Voilà cinquante ans qu'on s'échine à rendre quasi-impossible l'apprentissage de la grammaire,

avec les résultats qu'on sait, notamment en orthographe...

Il est urgent de mettre fin à cette dérive avant d'avoir rendu nos enfants aussi mauvais en grammaire qu'on les a rendus mauvais en lecture. Il est urgent de repenser, loin des méthodes universitaires, une vraie grammaire scolaire, autrement dit adaptée à l'école primaire et au collège.

La suite après la publicité

C'est pourquoi, nous, membres de l'association « *Sauver les Lettres* », professeurs de français expérimentés en collège et lycée, lançons aujourd'hui cet appel :

Monsieur le Ministre, l'enseignement de la grammaire à l'école est aujourd'hui en déshérence. Nous vous demandons instamment de mettre rapidement fin à cette situation qui pénalise durablement des générations de jeunes élèves. Les plus défavorisés socialement ne peuvent compter que sur l'école publique pour accéder au sens, à la logique de la langue, à la distance

critique (9) et, in fine, à la compréhension d'un texte et à la profondeur de la littérature. Comme vous le savez, c'est sur les ruines de la grammaire que germe l'obscurantisme.

[Lien vers la pétition](#)

Notes

La suite après la publicité

(1) [La Grammaire du français : terminologie grammaticale \(2021\)](#)(2) C'est la formule phare du « constructivisme », modèle pédagogique promu dans les années 1970, inscrit dans la loi Jospin de 1989, qui préconise que l'élève « doit acquérir un savoir [...] par sa propre activité ». Ce principe figure dans les programmes de français de primaire de 1995 (Arrêté du 22 février) et du collège de 1997 (BO 5 du 30 janvier) et dans nombre de travaux disciplinaires, toutes matières concernées. Pour le second cycle, l'Inspection générale des Lettres parle en 1999 d'« élève enquêteur »(3) On pourra lire par exemple ce qu'en dit D. T. Willingham dans « Pourquoi les enfants n'aiment pas l'école ».(4) La

linguistique universitaire n'est pas la grammaire scolaire. Elle interroge les limites des catégories traditionnellement admises, et c'est très intéressant pour des personnes qui, se spécialisant dans l'étude de la langue française, maîtrisent déjà ces catégories ; mais en aucun cas ce n'est adapté à un jeune public qui doit encore construire les concepts grammaticaux.(5) « La phase de découverte, quelle qu'en soit la forme, joue très inégalement son rôle, en ne permettant qu'à une partie des élèves une appropriation satisfaisante des savoirs visés ». Jean-Pierre Terrail, « Pour une école de l'exigence intellectuelle », La Dispute, 2016, p. 28.(6) Par le biais d'une circulaire aux recteurs du 17 janvier 2023, « Valorisation du guide de référence La grammaire du français du CP à la 6^e » (décembre 2022) émanant de la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire).(7) On en trouvera de nombreux témoignages sur les forums d'enseignants, [par exemple ici, à partir de la page 3](#).(8) Un exemple : la question 8 du sujet de français au brevet des collèges 2022, [sur cette page](#).(9) Eric Pellet, « Grammaire

vs linguistique ; les préjugés et la raison »

« *La grammaire est, avec les mathématiques, la discipline scolaire qui donne le plus tôt accès à l'abstraction.* »

Les 50 premiers signataires de l'appel pour une grammaire scolaire

1. Fanny Capel, professeure agrégée de lettres modernes au lycée Paul Eluard de Saint-Denis (93), présidente de l'association Sauver les Lettres.

2. Véronique Marchais, professeure de lettres modernes en collège, Indre-et-Loire (37).

3. Virginie Blanchet, professeure de lettres Modernes, collège Romain Rolland, Le Havre (76).

4. Agnès Joste, professeure de lettres classiques, Le Havre (76).

5. Elisabeth Hervouet, professeure d'histoire-géographie, Lagny-sur-Marne (77).

La suite après la publicité

6. Albertine Benedetto, poète, professeure de lettres classiques, Hyères (83).

7. Gaëlle Leroux, professeure agrégée de lettres modernes et référente culture au lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-la-Barre (95).

8. Estelle Manceau, professeure agrégée de lettres classiques au lycée Albert Schweitzer du Raincy (93).

9. Piotr Bajonski, professeur certifié de Lettres modernes, Lycée Couffignal, Strasbourg (Bas-Rhin).

10. Olivier BEAUD, professeur agrégé de droit, université Paris II.

11. Rachel Boutonnet, professeure des écoles, Persan (95).

12. Magali Chandelier, professeure des écoles, Lyon (69).

La suite après la publicité

13. Isabelle Beucher, professeure agrégée de lettres modernes, lycée, Paris (75).

14. Marie-Hélène Bonnot, professeure certifiée lettres modernes, Lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-La-Barre (95).

15. Marie-Anne Delalande, professeur de

lettres modernes, en lycée général et technologique Descartes de Montigny-le-Bretonneux. Yvelines (78).

16. Ariane Dreyfus, écrivain, professeure de lettres modernes (93).

17. Stéphanie Falgon, professeure de lettres modernes, lycée (93).

18. Albane Gellé, poète.

19. Georges Guillain, poète, professeur agrégé de lettres, Boulogne-sur-Mer (62).

La suite après la publicité

20. Didier Guillomet, professeur agrégé de philosophie au lycée François Ier, Le Havre (76).

21. Mireille Kentzinger, professeure agrégée de lettres modernes et professeure de cinéma, Paris (75).

22. Jacques KENTZINGER, professeur agrégé de lettres classiques, Paris (75).

23. Nicolas Lakshmanan, professeur agrégé de grammaire en lycée (76), animateur du site lettresclassiques.fr

La suite après la publicité

24. Cécile Mucignat, professeure de culture générale et d'expression à l'Institut Limeyrac, Toulouse (31).

25. Angèle Paoli, poète, professeure de lettres et d'italien, directrice de la Revue de poésie Terres de femmes (Corse).

26. Delphine Rak, professeur certifiée de lettres modernes au collège du Saut de Sabo, Saint-Juéry (81).

27. Valérie Rouzeau, poète et traductrice.

28. Virginie Sebbane, professeure agrégée d'histoire-géographie, professeur en collège, Paris.

29. Florence Trocmé, animatrice du site de poésie Poesibao, Grand Prix de l'Académie française.

30. Jean-Louis Blanchet, Lettres Modernes, collège Romain Rolland, Le Havre.

31. Clémentine Jauneau, Lettres Classiques, collège Romain Rolland, Le Havre.

32. Sarah Bedziri, Lettres Modernes, collège

Romain Rolland, Le Havre.

33. Chantal Jacq, Lettres Modernes, retraitée.

34. Maud Dramard, Lettres Modernes,
collège Belle Etoile, Montivilliers.

35. Nathalie Sanjorge, Lettres Classiques,
collège Raoul Dufy, Le Havre.

36. Sullyvan Bazin, professeur de Lettres
classiques en collège, Seine-Maritime.

37. Sabrina Floquet, professeur de Lettres
modernes en collège, Indre-et-Loire.

38. Valérie Petit, Lettres classiques en
collège, Indre-et-Loire.

39. Florence Salomon-Minot, professeur de
Lettres modernes en collège, Indre-et-Loire.

40. Baptiste Vandenboegarde, professeur de
Lettres modernes en collège, Indre-et-Loire.

41. Jean Cassard, agrégé de grammaire,
professeur en lycée, Seine-et-Marne.

42. Anne-Christine Denéchère, professeur de
Lettres classiques, Loir-et-Cher.

43. Claire-Hélène Pinon, professeur en

collège, Paris.

44. Anne-Sophie Muraro, professeur de
Lettres en collège, Indre-et-Loire (37).

45. Patrice Morin, professeur documentaliste
en lycée, Indre-et-Loire (37).

46. Claire Rondet, enseignante indépendante
et lectrice-correctrice (Haute-Vienne, 87).

47. Alice Sainte-Rose, professeur de Lettres
en collège, Indre-et-Loire.

48. Marie-Gaëlle Bernardo de Morlais,
professeur des écoles, Indre-et-Loire.

49. Emmanuelle Willenbacher, professeur de
Lettres en collège, Indre-et-Loire.

La suite après la publicité

50. Francis Bonnot, professeur de philosophie
en lycée, Créteil.

L'association Sauver les Lettres

Nous sommes une association d'enseignants
de lettres et d'autres disciplines, de
professeurs des écoles, de citoyens, animés
par un idéal scolaire de gauche, porté depuis

la Révolution française par Condorcet, Jules Ferry, Jean Zay, Langevin-Wallon, etc., et abandonné depuis quelques décennies par la gauche de gouvernement.

Réunis dans un [collectif fondé en 2000](#), nous sommes en lutte, depuis la réforme Allègre, contre l'affaiblissement, le dévoiement, voire la disparition de l'enseignement de la langue et de la littérature et contre une série de transformations [...] qui ont pour conséquence une baisse graduelle des exigences et des résultats de l'école publique. Nous dénonçons cette convergence délétère de politiques qui délaissent peu à peu la visée humaniste de l'enseignement au profit d'orientations étroitement utilitaires, et considèrent d'abord l'Education nationale comme un « *coût* » à réduire plutôt qu'un devoir fondamental de l'État vis-à-vis de ses citoyens.